

Agriculture | Agriculture : la Nouvelle-Aquitaine au rythme du Grand Plan d'Investissement



Ce jeudi 10 octobre s'est tenue une réunion, en présence des représentants des opérateurs et partenaires agricoles. Sujet du jour : le déploiement régional du volet agricole du GPI, pour Grand Plan d'Investissement. Cinq milliards d'euros pour le volet agricole, dont une petite nouveauté : l'Etat faisant office de garant pour des prêts finançant des projets d'innovation agricole. L'ambition est vaste et le contexte plutôt tendu mais pour l'ambassadeur du GPI, Olivier Allain, actuellement en pleine tournée des régions, les ambitions sont là. Trois mois avant son entrée en vigueur, le 1er janvier prochain, on fait le point.

Olivier Allain, "ambassadeur" officiel du Grand Plan National d'Investissement, continue sa tournée des régions pour présenter ce vaste plan, notamment son volet agricole. Vice-président du conseil régional de Bretagne et éleveur bovin, ce dernier a tenté d'apporter quelques précisions ce mercredi à la suite d'une réunion avec les opérateurs et partenaires agricoles régionaux à Bordeaux Sciences Agro, sur le campus de Pessac. Rappelons que ce GPI représente 57 milliards d'euros en cinq ans dont cinq pour l'agriculture. Ces fonds devront être partagés avec l'industrie agroalimentaire, la forêt et le bois, la pêche et l'aquaculture. L'objectif de ce plan intervenant dans la continuité des Etats Généraux de l'alimentation et des plans de filière élaborés par les différentes interprofessions, est clair : moderniser le secteur agricole à différents niveaux; économique, environnemental, sociétal et sanitaire. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2019 et définit cinq priorités majeures : l'agro-écologie et la réduction des intrants, le bien-être animal et la sécurité sanitaire des élevages, l'indépendance protéique, la production d'énergies renouvelables et l'amélioration des conditions de travail.

Additions et soustractions

Quand on regarde les comptes plus en détail, on observe que 2,8 milliards sont réservés à l'amont de la filière agricole et forestière, 1,7 milliard pour l'aval et 500 millions d'euros pour l'innovation. Trois milliards sont directement mobilisés, notamment par l'Etat ou l'Europe, et les deux milliards restants prendront la forme de garanties d'emprunts, dont 1,3 milliards pour les prêts aux exploitations agricoles. C'est sur ce dernier point que, selon Olivier Allain, la donne change. "C'est un renforcement notable des outils d'ingénierie financière. Souvent,

dans son projet d'investissement agricole, l'agriculture doit mettre ses deniers personnels dans la balance. Au-delà des subventions déjà existantes, la nouveauté, c'est que l'Etat va se porter garant d'une partie des prêts accordés pour le montage de projets alternatifs, notamment auprès des exploitants qui ont moins de sept ans d'activité. Les agriculteurs ont intégré cette révolution sur la nécessité de produire autrement". Ca, c'est la théorie.

Dans la pratique, c'est un peu plus complexe. Le 9 octobre dernier, Emmanuel Macron a reçu les représentants de la filière agricole pour faire un point sur les suites à donner à la loi alimentation votée par le Parlement au début du mois (et qui ne rassure visiblement pas beaucoup). Or pour le directeur régional de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), Philippe de Guenin, la direction prise par la loi alimentation est en étroite corrélation avec le volet agricole du GPI, notamment sur cette question de l'Etat garant. "C'est un plan qui vise à changer des pratiques de commercialisations nationales. On a un système dans lequel la pression exercée sur le bas de la chaîne, c'est à dire les agriculteurs, c'est de produire chaque année un peu moins cher. L'ambition du plan, c'est d'inverser la construction, de faire en sorte que ce soit le producteur qui propose ses prix et que les autres en tiennent compte pour remonter. Ca sera défavorable à la guerre des prix et à l'inflation mais dans une année la dépense pour l'alimentation c'est moins de 16% donc même s'il y avait une augmentation des prix de 10%, ça ferait 1% d'inflation pour les dépenses annuelles. Ce n'est pas grand-chose et pourtant ça permettrait à tous les agriculteurs de vivre. Le plan accompagne donc cette logique en favorisant les investissements dans les produits plus qualitatifs et en favorisant la prise de risque des agriculteurs qui vont faire des produits qui répondent mieux aux recherches de qualité des consommateurs et à la préservation de l'environnement. C'est un risque parce que si, par exemple, on veut mettre deux fois moins de pesticides, on risque d'avoir quatre fois moins de récoltes. Vous pouvez gérer ce risque si vous mettez des pesticides au bon moment, au bon endroit mais ça vous prend plus de temps et ça vous coûte de l'argent. Le plan d'investissement permet de faire face à ce surcoût : vous changez de système en allant vers quelque chose de plus résilient avec des plantes un peu moins exigeantes et vous pouvez vous permettre de moins traiter mais ça va demander du nouvel équipement et un grand changement de méthode". Fonds de garantie et offres de prêts sans garantie viendront ainsi s'ajouter aux différentes subventions déjà mises en place au niveau national, sans pour autant, selon le discours officiel du gouvernement, "se substituer à l'engagement des acteurs économiques".

Tandis que de futures ordonnances devraient fixer les questions du relèvement de 10% du seuil de revente à perte, de l'encadrement des promotions et des sanctions en cas de prix jugés "trop bas", le plan de restructuration à cinq ans demandé aux filières (définis dans des plans de filière qui, par exemple pour la filière bovine, envisage de passer la part de viande sous Label rouge de 4% à 30%), conditionné par une nécessaire restructuration, fait face à quelques soucis d'ordre social, notamment sur la question de la rémunération des agriculteurs. Au début du mois, les discussions entre l'interprofession bovine et la FCD (Fédération Du Commerce) ont tourné court : pour l'instant, pas question pour cette dernière de prendre en compte la rémunération des agriculteurs dans les indicateurs de coût de production. Le coup de pression de Macron aux agriculteurs ne changera pas le fait que l'aide financière représentée par le plan d'investissement reste conditionnée à la réorganisation des filières, le tout dans un contexte de début des négociations financières en novembre.

Démarrage au diesel

Si pour certains le branle-bas de combat a démarré, d'autres peinent encore à s'y mettre. La preuve : si des projets comme un abattoir mobile en Bourgogne-Franche Comté ou le projet de circuit court en ligne Direct Market (Meuse) ont déjà été labellisés GPI, cette réunion régionale n'aura pas été l'occasion d'annoncer des projets ou des dossiers officiellement labellisés en Nouvelle-Aquitaine, ces derniers étant, selon Philippe de Guenin, "encore en train de se mettre en place". Le projet de la SAS Méthacycle basée en Dordogne, sort tout de même du lot : elle veut créer une unité de méthanisation pour traiter et valoriser les effluents d'élevage et les matières végétales de plusieurs exploitations agricoles voisines, les tontes de pelouse, les déchets de silo et le lactosérum d'une fromagerie proche, soit 10 997 tonnes par an. Le but : produire de l'énergie verte pour développer le bio chez les producteurs de céréales.

Certains n'ont en revanche pas attendu pour tenter de se mettre au vert. C'est le cas, par exemple, de Pierre Oteiza, éleveur de porcs de race basque Kintoa. L'ensemble des 80 producteurs, regroupés dans une association, est en train de réfléchir à "sortir de leur dépendance au cours des matières premières, en visant la création d'un marché de céréales local pour faire en sorte d'être en autosuffisance. Les exemples comme celui-là, il s'en crée de plus en plus. Et parfois, même les distributeurs jouent le jeu. Pour Laurent Dulau, directeur de Sturgeon, le principal producteur français de caviar, "Avant, on avançait tous dans le même bateau, droit devant. Les Etats Généraux ont cassé le bateau. Certains distributeurs ont changé leur manière de voir les choses". "Consolider les fonds propres et limiter les risques et surtout pouvoir bénéficier de plans d'investissements sur une durée longue, c'est un vrai besoin", affirme pour sa part Jean-Luc Reigne, Directeur général de Koki, producteur de noisettes et de noix. Les projets pouvant bénéficier de ces aides d'investissement seront examinés par la Draaf en fonction "des projets qu'ont déjà retenus les filières", dicit Olivier Allain (donc, les fameux plans de filières visant, par exemple, à faire passer à 50% le taux de poules élevées en plein air d'ici à 2022). Avec la vaste ambition de "reconquérir le marché français" par la création de modèles plus vertueux. La révolution agricole est "en marche"... gare à ceux qui ne sauront pas la suivre...



Romain Bêteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 11/10/2018

